

**Extrait du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale**

Séance du 28 Juillet 2025

Objet de la délibération

N° 12/2025

Aide financière – Nettoyage d'urgence d'un appartement

Présents : Mme Christine OLIVA – M. Laurent TEISSIER - Mme Christelle MUSICCO - Mme Céline CLOTET - M. Jean-Claude SALAS – M. Sébastien CAMMAL - Mme Pierrette ARNIER – Mme Josy BELMONTE - M. Robert PISTILLI

Excusés : M. Guy LAURET - Mme Paule JAUME

Représentée : – Mme Valérie JUNILLON Pouvoir à Mme Christine OLIVA

Absent : M. Jean-Claude VENDEIX

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Mme Pierrette ARNIER

Madame Christine OLIVA présente l'affaire ;

Le CCAS a été interpellé sur la situation d'hygiène domestique extrêmement préoccupante d'un vendarguais de 78 ans. En effet, cette personne, aux ressources financières limitées et isolée, vit dans un logement en état de saleté avancé et rempli d'immondices.

Devant l'urgence de la situation, la société MMH Services à la Personne a été contactée afin de nettoyer l'appartement, et, en lien avec le CCAS, d'établir un dossier au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) qui permettrait, par la suite, la prise en charge d'heures de ménage hebdomadaires de son logement.

Aussi, il est proposé :

- de prendre en charge directement la facture de nettoyage à venir, pour un montant total de 712,32 € TTC (sept cent douze euros et trente-deux cents) selon le devis n°MMHSDV25070016 du 17/07/2025, établi par MMH Services à la Personne,
- de dire que les crédits nécessaires à ce secours exceptionnel sont inscrits au budget du CCAS, chapitre 65.

Le conseil d'administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Guy LAURET



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

et Mise en ligne le

01/08/2025